

**PROCEDURE DE CANDIDATURE EN
CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSICALES ELEMENTAIRES (CHAM)
DE NICE RENTREE 2026-2027**

Du CE1 au CM2, votre enfant peut bénéficier d'un enseignement musical renforcé (formation musicale générale, chant chorale, et pratique instrumentale) en suivant sa scolarité dans le dispositif de Classes à Horaires Aménagés Musicales (C.H.A.M.) de l'École élémentaire Lycette Darsonval à Nice.

Hélène Raynaud
Conseillère Pédagogique Départementale
Education Musicale
Cpdem3.ia06@ac-nice.fr
04 93 72 64 59